

Liberté pour VINCENZO !!!

Arrêté le jeudi 8 Août et détenu depuis à la prison de Vezin le Coquet près de RENNES
Nous, **Comité de Soutien de Vincenzo**, exigeons l'arrêt de la procédure d'extradition vers l'Italie et sa remise en liberté !

- **Rappel des faits :**

Jeudi 8 Août, Vincenzo Vecchi qui vit à Rochefort en Terre (Morbihan) depuis 8 ans, sans aucune histoire et complètement intégré à la vie locale, est arrêté par la police. Son arrestation a lieu sous mandat d'arrêt européen. Il est emmené au centre de détention de Vézin le Coquet près de RENNES, pour une procédure d'extradition.

- **A l'origine des faits :**

Vincenzo a participé en 2001 à Gênes au contre-sommet du G8 et en 2006 à un rassemblement non-autorisé s'opposant à la tenue d'une manifestation fasciste déclarée à Milan. La justice italienne l'a condamné à 13 ans et 3 mois de prison, pour avoir participé à ces deux manifestations.

Durant les manifestations de Gênes et après, la répression policière a été très forte avec de nombreux-es blessé-es, un militant tué et de multiples arrestations et condamnations très lourdes ! Par la suite, une quinzaine de personnes ont été arrêtées et condamnées à des peines lourdes (8 à 15 ans fermes) sous le chef d'inculpation officielle de « Dévastation et Saccage » (cf plus loin : code Rocco). Vincenzo en faisait partie. Devant cette inculpation injuste et disproportionnée, il décide d'échapper à la prison et arrive alors à Rochefort en Terre.

- **Pourquoi Un comité de soutien ?**

Parce qu'avant tout Vincenzo est notre ami, notre voisin, notre camarade. Nous pensons également que sa condamnation en Italie est illégitime, son arrestation en France indigne et qu'elle revêt un caractère éminemment politique ! Nous nous devons de nous y opposer en nous organisant pour exiger sa libération et l'arrêt de la procédure d'extradition !

En effet, **nous contestons la légitimité de la condamnation** et ce à deux niveaux :

- Par rapport à la manifestation de Gênes, la répression policière a été condamnée par différentes instances internationales, dont l'une des dernières en 2015 par la Cour Européenne des droits de l'homme (CEDH). L'Italie a été condamnée pour n'avoir jamais poursuivi en justice, ni même identifié, les auteurs de violences policières contre des militants altermondialistes, en marge du sommet du G8 à Gênes en 2001. Des mauvais traitements pourtant assimilables à des « actes de torture » selon la CEDH. Ce qui bien évidemment peut questionner la légitimité du jugement lourd à l'encontre des manifestants.

- Le chef d'accusation sur lequel est basé le jugement « Dévastation et saccage » est considéré comme un crime contre l'ordre public. Ce crime a été introduit par le code Rocco de 1930 (donc en période fascisante) et est encore en vigueur aujourd'hui pour réprimer les révoltes de rue. Ce code permet de condamner à des peines de prison de 8 à 15 ans, sans avoir à prouver la culpabilité des inculpés . **Par le délit de 'concours moral', l'État italien affirme ainsi qu'il n'est pas nécessaire de participer directement à des actions de révolte pour connaître les faveurs de la répression, il suffit simplement pour cela d'être présent là où elles se déroulent sans empêcher les autres de les accomplir. La seule présence de Vincenzo à ces manifestations a donc suffi à ce que l'état italien le condamne pour l'exemple !**

Nous pensons également que cette arrestation et cette possible extradition ont un caractère éminemment politique. En effet, l'extrême droite participe de plus en plus fortement au gouvernement italien. Vincenzo ayant été fortement engagé dans la lutte antifasciste, et les accusations prononcées contre lui étant liées à des actions anti-fascistes, il semble plus qu'évident qu'il servira d'exemple dans cette affaire.

- **Objectifs du comité de soutien :**

Notre 1er objectif est d'**empêcher l'extradition** et de retarder la procédure afin de donner le temps pour assurer une vraie défense à Vincenzo. Nous espérons qu'il reste en France et ne soit pas « livré » à la justice italienne. Nous voulons **aider à sa défense juridique**. Des frais importants sont et vont être engagés pour payer les frais de justice, avocats, etc. C'est pourquoi nous commençons à organiser des **collectes de fonds** (voir le site internet pour plus d'information) !

Nous appelons ainsi toutes les personnes qui le souhaitent à manifester leur soutien à Vincenzo ! Tous-tes ensemble, exigeons l'arrêt de la procédure d'extradition et sa remise en liberté !!!

Liberté pour Vincenzo !!!

Si vous voulez soutenir Vincenzo, vous informer, connaître les actions en cours

le site Internet : www.comite-soutien-vincenzo.org

la page Facebook : [@soutienvincenzo](https://www.facebook.com/soutienvincenzo)

Nous contacter pour participer au Comité de soutien

le mail : comite.soutien.vincenzo@gmail.com

